ARGAN S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de 19.000.000 €uros

Siège social : 17, rue Beffroy – 92200 Neuilly sur Seine RCS Nanterre B 393 430 608

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2007

L'an deux mil sept Le douze décembre à quatorze heures.

Les actionnaires de la société ARGAN, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 19.000.000 €, dont le siège est situé 17, rue Beffroy – 92200 Neuilly-sur-Seine, dûment convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine, 2 bis rue du Château – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire avant d'entrer en séance.

Monsieur Jean-Claude Le Lan préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Ronan Le Lan et Monsieur Jean Claude Le Lan junior, présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Francis Albertinelli est désigné comme secrétaire.

Le Co-Commissaire aux comptes titulaire, Mazars & Guérard, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 27 novembre 2007, représenté par Monsieur Jean Maurice el Nouchi est présent.

Le Co-Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Renaud Roch, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 27 novembre 2007, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les conditions de quorum de l'assemblée générale ordinaire (le cinquième des actions) sont réunies, les actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 6.815.324 actions, soit 71,8 % des 9.491.301 actions ayant le droit de vote, et 6.815.324 voix, soit 71,8% des 9.491.301 droits de vote.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants :

- les avis de réunion et de convocation publiés au BALO et l'avis de convocation publié dans un Journal d'Annonces Légales,
- les avis de convocation adressés aux Commissaires aux comptes,
- l'avis de publication au BALO du projet de résolutions présentées à l'assemblée,
- la feuille de présence à l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- le projet des résolutions présenté par le Directoire à l'approbation de l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007,
- les comptes consolidés de l'exercice de 6 mois clos au 30 juin 2007,
- les statuts et tous autres documents nécessaires à l'information des actionnaires.

Puis le Président déclare que les documents prévus par la loi ont été envoyés ou tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours ayant précédé la réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.
- Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance.

- Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce document.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.
- Quitus au Président du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance.
- > Affectation du résultat.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et L.225-90-1 du Code de commerce.
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et L.225-90-1 du Code de commerce.
- Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur ce document, du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

<u>Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007)</u>

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et

du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007, ainsi que la lecture du rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le rapport des commissaires aux comptes sur ce document, et pris connaissance des observations du Conseil de surveillance :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.927.015,57 €;
- approuve toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence quitus au Président du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.815.324 voix pour; 0 voix contre; 0 abstention

Deuxième résolution (affectation du résultat de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et après avoir pris connaissance des observations du Conseil de surveillance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007 de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 1.927.015,57 €

- Report à nouveau antérieur : 1.378.718,85 €

- Dotation de la réserve légale : 400.000,00 €

qui passe ainsi de 1.500.000,00 € à 1.900.000,00 € soit 10% du capital social

- Le solde, soit : 1.527.015,57 €

étant versé au poste « Report à nouveau » qui est ainsi porté à 2.905.734,42 €.

Il est rappelé, conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 5 avril 1965, que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

Exercices	Montant du dividende par action versé au titre de l'exercice concerné		
2004	4,60 euros*		
2005	11,40 euros* à titre de dividende ordinaire et 45,72 euros* à titre de dividende complémentaire		
2006	0 euros		

^{*} Réfaction de 50% du montant du dividende par action pour l'exercice 2004 et de 40% pour l'exercice 2005 (pour les actionnaires personnes physiques).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.815.324 voix pour; 0 voix contre; 0 abstention

Troisième résolution (approbation des conventions et engagements réglementés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et L.225-90-1 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

- prend acte et approuve les conclusions de ce rapport quant aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et L.225-90-1 du Code de commerce et constate qu'il n'a pas été conclu de conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.665.324 voix pour; 150.000 voix contre; 0 abstention

Quatrième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées

générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et

du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice

de 6 mois clos le 30 juin 2007 :

- approuve les comptes consolidés de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007 tels qu'ils

ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net consolidé part du groupe de 25.440

k€:

- approuve toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.815.324 voix pour; 0 voix contre; 0 abstention

Cinquième résolution (fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil

de Surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au

titre de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.815.324 voix pour; 0 voix contre; 0 abstention

Sixième résolution (pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées

ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la

présente assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et

généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

6.815.324 voix pour; 0 voix contre; 0 abstention

6

L'ordre du jour étant épuisé et personne n	ie demandant pl	lus la parole,	la séance es	levée à
seize heures.				

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Lu et approuvé

Monsieur Jean-Claude Le Lan

Président

Scrutateur

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur Francis Albertinelli

Secrétaire

M Jean-Claude Le Lan junior

Scrutateur